



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°97/2026

Formalisation : Le Ministère de l'Économie lance la troisième vague dans 13 communes

La troisième vague de la formalisation de masse des acteurs du secteur informel a officiellement débuté le lundi 19 janvier 2026. Cette opération, conduite par le Ministère de l'Économie nationale, marque une nouvelle étape dans la stratégie gouvernementale visant à structurer et accompagner les activités économiques, en formalisant les petits commerçants informels à travers le pays.

Au total, 13 communes ont accueilli les enquêteurs du Ministère de l'Économie nationale, en cette phase. Cette initiative, qui atteint désormais sa vitesse de croisière, bénéficie d'un accueil favorable de la part des bourgmestres et des populations locales.

La commune de Kalamu a été la première à recevoir la délégation ministérielle. À l'issue des civilités, le bourgmestre de Kalamu a lancé un appel pressant aux acteurs du secteur informel afin qu'ils s'enregistrent massivement. Il a souligné que cette opération de préenregistrement constitue une étape clé permettant aux autorités d'offrir, à terme, un accompagnement adapté aux besoins réels des petits commerçants et opérateurs économiques.

Le même message de mobilisation a été relayé dans les communes de Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri et Bumbu, où les bourgmestres ont insisté sur l'importance de l'enregistrement comme préalable indispensable à l'accès aux avantages liés à la formalisation.

Selon les autorités locales, cette démarche est importante pour permettre aux acteurs du secteur informel de bénéficier progressivement de plusieurs mécanismes, notamment l'accès au système de santé universelle, aux programmes de protection sociale ainsi qu'aux dispositifs d'inclusion financière.

Sur le terrain, les agents enquêteurs ont entamé les opérations d'identification dans les différents marchés des communes concernées, avant d'étendre la collecte des données aux acteurs exerçant dans les artères et rues environnantes.

Placée sous le thème « Mibimisa po Osungama », cette opération vise à encourager une adhésion massive des acteurs du secteur informel à un processus structuré, durable et porteur d'opportunités.

À travers cette initiative, le Gouvernement, par le biais du Ministère de l'Économie nationale, ambitionne de faire de la formalisation un véritable levier d'inclusion

économique, permettant aux petits commerçants et entrepreneurs issus de l'informel d'accéder aux mécanismes de soutien réservés aux activités formalisées.

L'adhésion des autorités communales et des acteurs locaux traduit la confiance croissante qui s'installe progressivement entre le Gouvernement et la population. La formalisation du secteur informel s'inscrit ainsi dans une dynamique de développement durable, de renforcement de la gouvernance économique et de valorisation des initiatives entrepreneuriales locales.

Fait à Kinshasa, le 26 janvier 2026

Cellule de Communication